

des fêtes du Cercle grand-ducal et eut à cœur de créer une chorale luxembourgeoise. Mais déjà en mai 1901, il fut de nouveau détaché au Ministère de la guerre à Bruxelles où il devait remplir les fonctions de traducteur. C'est la preuve que son travail y avait été fort apprécié. Sa carrière militaire se faisait dans la calme filière du temps de paix. Il eut sa nomination de lieutenant le 25 mars 1904. On peut facilement s'imaginer que ce fougueux officier souvent s'ébrouait d'impatience dans l'usure d'un service administratif. Bien que son poste lui donnât beaucoup de satisfaction, à la longue sa forte personnalité s'y trouvait à l'étroit. Son patriotisme ardent et son indomptable énergie réclamaient un plus vaste champ d'action. Il voyait déjà la guerre se profiler sombrement, il la prédisait. Voici comment *la Belgique Militaire* a décrit son activité au ministère : Il « lit tout ce qui se publie en Allemagne et en Autriche et se convainc que la guerre est fatale ... Il se prépare et prépare les autres ce qui ne va pas sans bousculer, dans le civil et même dans le militaire, bien des confiances et bien des vies faciles et agréables »<sup>1)</sup>. Ceux qui voient plus loin que le bout de leur nez et qui regardent en face l'impitoyable réalité, se font souvent mal voir, on les considère comme des gêneurs et des prophètes de malheur. Mais les faits, après coup, ne leur donnent que trop souvent raison.

Le pimpant lieutenant se maria en 1906. Sa jeune femme Emma DAVID est française. Il demanda d'obtenir un commandement actif dans une unité de l'armée. En novembre 1908 enfin, il fut désigné pour le 9<sup>e</sup> régiment de ligne qui était en garnison à Bruxelles. Il n'oubliait jamais de travailler pour son avancement et consacrait le meilleur de son temps aux études militaires. En 1910 il passa son examen de capitaine-commandant avec la mention « très bien ».

C'est au début de l'année 1912 que se produisit un incident qui éclaire nettement le caractère obstiné et volontaire du lieutenant Bourg. Souffrant d'une néphrite, il devait garder la chambre. Pendant son absence son ordonnance, pour une futilité, avait été punie par un capitaine de la compagnie. Le lieutenant Bourg se fâcha qu'on le privât de son ordonnance alors qu'il se trouvait malade. Un sous-lieutenant de la compagnie vint expliquer les circonstances de cette punition. Le lieutenant Bourg défendit son ordonnance et pour prouver cette punition qui à son avis était arbitraire, il usa de propos très vifs. Le sous-lieutenant qui cherchait à justifier la mesure de son chef, fut rabroué et prié vertement de quitter la chambre. Ce qu'il fit promptement. Mais le lendemain il exigea des excuses en due forme, faute de quoi il porterait plainte au colonel. Le lieutenant s'emporta. S'excuser, bon Dieu, quand on est dans son droit ! Il ne fit rien. Passant alors en cour militaire, il fut déplacé au 3<sup>e</sup> régiment à Ypres, en avril 1912. Ce fut là son exil. Mais on ne lui tint pas rigueur longtemps. Nommé à son tour capitaine en second le 26 juin

<sup>1)</sup> *La Belgique Militaire*, 10 avril 1926.